

Google officialise son institut culturel

CULTURE

Nouvelle étape du musée virtuel universel de Google, avec l'inauguration de son Lab.

Martine Robert
mrobert@lesechos.fr

La ministre de la Culture devait inaugurer le nouveau « Lab » de l'Institut culturel Google, rue de Londres, à Paris, hier. Mais le matin même, elle annulait sa venue, gâchant un peu la fête du géant de l'Internet, qui accueillait pour l'occasion des centaines de musées français et étrangers partenaires. « *Malgré la qualité des projets conduits, je ne veux pas servir de caution à une opération qui ne lève pas un certain nombre de questions* », a argumenté Aurélie Filippetti. Parmi ces points de tension, l'optimisation fiscale de Google créant des distorsions de concurrence avec les acteurs du numérique français ; le niveau d'implication jugé insuffisant de la multinationale pour lutter contre les sites pirates ; la question de la protection des données personnelles et de la diversité culturelle ; le dossier des droits d'auteur. La ministre veille aussi à « l'équilibre » des contrats passés entre les établissements publics et Google. Les premiers tels Versailles, le musée du Quai Branly, Orsay apportent leurs contenus – dont l'accès doit rester très ouvert pour les internautes aux yeux d'Aurélie Filippetti – tandis que le second numérise gratuitement leurs collections.

« Je ne veux pas servir de caution à une opération qui ne lève pas certaines questions. »

AURÉLIE FILIPPETTI,
ministre de la culture

Pourtant, selon Guillaume Robic, directeur de la communication de la Monnaie de Paris, pour qui Google a réalisé une exposition virtuelle, « le contrat signé respecte notre propriété intellectuelle et nous permet de nous désengager quand on le veut ».

Si le gouvernement était néanmoins présent à cette inauguration, via Fleur Pellerin, ministre déléguée à l'Économie numérique, dépechée par l'Élysée et Matignon, Google France n'a pas caché sa consternation, tandis que certains musées français n'étaient pas loin de considérer le retrait de la ministre comme un désaveu à leur égard.

Quoi qu'il en soit, deux ans et demi après la création de l'Institut, jusqu'alors plutôt virtuel, c'est donc un espace de 340 m² où se rencontreront acteurs culturels du monde entier et ingénieurs de Google qu'a lancé Vint Cerf, vice-président de Google. Le Lab, qui accueillera des artistes en résidence, comporte un atelier équipé d'un écran géant, d'une station de capture et d'impression 3D, d'outils de fabrication numérique et de l'Art Camera pour réaliser des images en gigapixels.

A ce jour, 6 millions de documents sont en ligne sur Google Art Project, provenant de musées et monuments de 50 pays. Et l'internaute peut visionner en 3D et à 360 degrés 53.000 chefs-d'œuvre avec un degré de précision époustouflant. ■

L'Europe maintient la pêche en eaux profondes

ENVIRONNEMENT

Les organisations environnementales ont dû baisser pavillon hier à Strasbourg.

Joël Cossardeaux
jcossardeaux@lesechos.fr
avec Stanislas du Guerny
– Correspondant à Rennes

Pour les écologistes et les défenseurs de l'environnement, dont l'ONG BLOOM, qui, jusqu'au dernier moment, aura considéré la victoire acquise, la déception est totale. Les députés européens ne les ont pas suivis, hier à Strasbourg, dans leur combat pour interdire le chalutage en eaux profondes, dont ils dénoncent les effets destructeurs sur la faune et sur les fonds marins. A une majorité assez courte (342 contre 326), les partisans de cette pratique l'ont finalement emporté. Celle-ci continuera d'exister moyennant une série de mesures d'encadrement pour préserver les écosystèmes les plus fragiles.

Depuis plusieurs jours, les « anti » et les « pro » de cette pêche, qui consiste à tracter un filet jusqu'à une profondeur de 1.500 mètres, se livraient à un véritable tapage médiatique. Ce week-end encore, BLOOM, dont les thèses ont été validées par les scientifiques de l'Ifremer, annonçait dépasser les 750.000 signatures favorables à l'interdiction de cette technique. En riposte, le Conseil national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM) publiait de pleines pages dans la presse sur les conséquences économiques et sociales



Depuis plusieurs jours, les « anti » et les « pro » de cette pêche se livraient à un véritable tapage médiatique. Photo Pierre Gleize/RÉA

qu'aurait eu une telle décision. Ce veto aurait eu un impact particulièrement douloureux à Lorient, où 600 des 3.000 emplois du port de pêche breton dépendent de ce type de capture. La Scapêche, filiale d'Intermarché, y compte 18 navires dont 6 sur les 9 bâtiments français armés pour pêcher en eaux profondes. Satisfait du vote des parlementaires européens, Fabien Dulon, son directeur général, a aussitôt annoncé vouloir « tout mettre en œuvre » pour ne pas cibler systématiquement les espèces des grands fonds. Le premier armateur national de pêche fraîche va profiter, indique-t-il, de la période probatoire de cinq ans votée à Strasbourg pour réorienter ses activités vers d'autres espèces.

« Victoire de la raison »

Cette annonce va dans le sens du compromis dégagé par les membres conservateurs et socialistes du Parlement. Un compromis qualifié de « victoire de la raison » par Isa-

belle Thomas, députée européenne PS mais aussi conseillère régionale de Bretagne, à la manœuvre pour arracher un vote positif à Strasbourg au côté de l'UMP Alain Cadec, député européen breton.

« Ce vote est caractéristique des alliances déplorables qui se produisent au niveau européen », a fustigé hier Claire Nouvian. La fondatrice de BLOOM met en cause une politique de « capture des subventions publiques » au profit d'une pêche non rentable. Forte du soutien de la communauté scientifique, dont l'Ifremer, elle a lancé un appel aux consommateurs, qui « savent aussi quelles espèces privilégier ». La semaine dernière, Casino a décidé de ne plus commercialiser trois espèces profondes supplémentaires (sable, grenadier, brosmme), à compter du 1^{er} janvier prochain. Carrefour arrêtera de vendre des poissons venus des abysses en juin 2014, « à échéance de ses engagements auprès de ses fournisseurs ». ■

Très fort consensus des députés sur la nouvelle politique européenne de la pêche

A l'inverse du vote sur le chalutage en eaux profondes, qui s'est joué à 16 voix de différence, les députés ont adopté hier par consensus la réforme de la politique commune de la pêche. Longtemps débattue, la nouvelle politique, qui entre en vigueur l'an prochain, a pour but essentiel de lutter contre la surpêche. Pour mettre d'accord les défenseurs de la pêche et ceux de

l'environnement, elle joue sur un compromis : rendre du pouvoir aux pêcheries à travers une régionalisation de la gestion, mais obliger en échange les pêcheurs à la transparence, en les obligeant à ramener au port toutes leurs prises. D'ici à 2019, 95 % des captures devront être débarquées, sachant que les rejets en mer représentent environ un quart des prises. Cette mesure devrait permettre de lutter contre le gaspillage et la fraude.

Les coopératives agricoles manquent de rentabilité

AGRICULTURE

Les coopératives agricoles ont légèrement accru leur chiffre d'affaires.

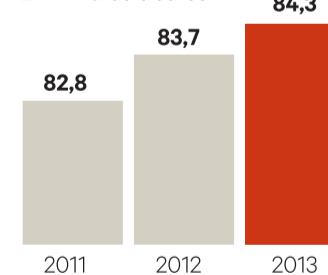
Elles représentent 40 % de l'activité agroalimentaire nationale.

Marie-Josée Cougard
mcougard@lesechos.fr

« Il faut regarder la réalité en face. La rentabilité générale de nos entreprises reste trop faible pour affronter les temps nouveaux », a déclaré hier Philippe Mangin, le président de Coop de France, l'organisation qui fédère les coopératives agricoles. « Nos entreprises, surtout dans le secteur de la viande, ont du mal comme le secteur privé à répercuter dans leurs prix la hausse des coûts des matières premières et des charges. » Pourtant, les 2.800 coopératives agricoles françaises ont un poids non négligeable. Elles représentent 40 % de l'activité agroalimentaire nationale avec un chiffre

Chiffre d'affaires total

En milliards d'euros



« LES ECHOS » / SOURCE : COOP DE FRANCE

d'affaires de 84,3 milliards d'euros en 2013. Celui-ci a progressé légèrement de 600 millions d'euros par rapport à 2012. Surtout, les rapprochements, fusions et autres prises de participation se sont poursuivies, témoignant d'une volonté d'acquiescer la taille critique nécessaire pour faire face à la concurrence. Mais aussi de mieux maîtriser la volatilité des matières premières en rationalisant les coûts. Ainsi, Coop de France a recensé 78 opérations de croissance externe sur les dix premiers mois de l'année. Le secteur coopératif a gagné 893 millions de chiffre d'affaires, tout en perdant 303 millions, via des cessions, soit

un solde net pour l'année de 590 millions d'euros.

« On compte désormais 7 coopératives françaises contre 5 en 2012 dans le Top 20 européen », s'est félicité Yves Le Morvan, directeur général délégué. Le groupe Céréalière Vivescia et le groupe Agrial – connu pour les marques Florette et Danao – y ont fait leur entrée. Le secteur laitier, dont Philippe Mangin soulignait les faiblesses il y a cinq ans, s'est considérablement renforcé. Après avoir digéré Entremont, le leader européen de l'emmental, Sodiaal (Yoplait) a acquis Les Fromageries de Blâmont. Agrial a pour sa part pris le contrôle de Senoble, fusionné avec Eurial, créant ainsi le deuxième groupe coopératif laitier français, avant de s'unir à Coralis.

Dans le secteur du vin, Coop de France a salué la naissance de l'union Terre de Vignerons, qui regroupe 22 caves, pour organiser leur offre à l'exportation. « En 2014, on verra d'autres entreprises françaises monter dans ce classement », a précisé Yves Le Morvan. Coop de France table sur un coup de pouce de 116 millions d'euros via le crédit d'impôt compétitivité emploi (Cice) promis par le gouvernement, mais refusé pour l'instant par l'exécutif européen. ■

croissance verte

Les Français à la pointe sur les énergies thermiques des mers

ÉNERGIE

DCNS s'apprête à commercialiser une centrale électrique. Les DOM s'intéressent surtout à la climatisation marine.

Matthieu Quiret
mquiret@lesechos.fr

Vieille idée, l'énergie thermique des mers (ETM) déferle sur ses premiers marchés de niche. La Martinique compte lancer dans les prochains mois un projet de production d'électricité à partir de l'ETM. La Guadeloupe annonce l'an prochain un appel d'offres pour climatiser un quartier de Basse-Terre. A La Réunion, GDF Suez a obtenu cet été l'autorisation de construire un réseau de froid pour Saint-Denis.

« Nous avons connaissance d'une vingtaine de projets de ce type dans le monde, dont une dizaine ont atteint le stade du "closing" financier », affirme Emmanuel Brochard, directeur du développement commercial pour les énergies marines chez DCNS. L'industriel a testé cette année un prototype de centrale à terre capable de produire quelques mégawatts d'électricité à partir d'eau préle-

européen NER 300 spécialisé dans les énergies vertes. « Nous visons un coût du mégawatt-heure de 25 euros mais nous avons besoin d'aides pendant la période d'apprentissage », indique Emmanuel Brochard.

La Réunion, qui espérait pouvoir construire la première unité industrielle de ce type chez elle, se verra donc doublée par la Martinique. Un expert guadeloupéen explique que les essais ont montré que le différentiel de température n'est pas assez stable toute l'année pour générer de l'électricité. La Martinique ou la Guadeloupe offrent des gisements plus favorables.

Zones d'influence française

L'objectif de DCNS se cale sur les prix moyens de l'électricité dans les îles tropicales, en particulier dans la Caraïbe, l'une des zones les plus propices à cette technologie avec le Pacifique Sud. Un rapport parlementaire rappelait en début d'année qu'une grande partie du gisement potentiel est située dans les zones d'influence française. Voilà pourquoi la France figure dans le peloton de tête des pays travaillant sur le sujet, avec les États-Unis à Hawaï (Lockheed Martin) et le Japon.



DCNS a testé cette année un prototype de centrale à terre capable de produire quelques mégawatts d'électricité à partir d'eau prélevée en mer. Photo DCNS

vée en mer. Cette source d'énergie renouvelable consiste à exploiter la différence de température entre l'eau profonde, 5 °C à 1.000 m de profondeur, et l'eau de surface qui varie de 25 à plus de 30 °C. Une pompe à chaleur permet d'alimenter une turbine génératrice d'électricité ou un réseau de climatisation.

DCNS espère conclure son premier contrat commercial avec un opérateur énergétique pour une machine de 5 à 7 MW au premier trimestre 2014. Dans un autre segment de ce marché, des machines d'une quinzaine de MW installées en mer, DCNS espère placer un pilote en Martinique l'an prochain. Le projet repose notamment sur une aide du fonds

L'industriel naval entrevoit un marché de 100 GW à installer d'ici à 2030.

Mais le segment le plus mûr de l'ETM reste la climatisation des bâtiments ou des réseaux de froid urbains (thalasso-thermie). Cette technologie est déjà exploitée dans plusieurs îles tropicales et des pays nordiques, comme la Suède, y ont aussi recours. Mais, en zone tropicale, les gains sont particulièrement élevés avec des économies de 50 à 75 % en électricité. GDF Suez va ainsi climatiser un réseau de froid de 23 km dans la capitale réunionnaise de Saint-Denis, comprenant son hôpital, son aéroport, etc. Cet investissement de 120 millions d'euros (plus de 36 MW) servirait une trentaine de clients sur 54 sites.

EDF cherche aussi à se positionner sur cette technologie à travers un projet plus petit de 8 MW et 12 millions d'euros pour climatiser l'hôpital de Saint-Pierre. Le groupe confirme aussi aux « Echos » qu'il devrait postuler à l'appel d'offres de la Guadeloupe attendu l'an prochain pour la climatisation de l'hôpital de Basse-Terre. ■

90%

D'ÉCONOMIES

En exploitant les ETM, de 5 à 10 kW suffisent à climatiser un espace qui exigerait 100 kW avec une climatisation électrique.